

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 21 – Loi modifiant le Code des professions et d’autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 16 juin 2009

Dépôt à l’Assemblée nationale :
N° 508-20090617

QUÉBEC

Séance du mardi 16 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 21 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (Ordre de l'Assemblée le 12 juin 2009)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lois professionnelles, en remplacement de M^{me} Beaudoin (Rosemont)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M^{me} Gaudreault (Hull)

M^{me} Doyer (Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M. Marsan (Robert-Baldwin)

M^{me} Vallée (Gatineau)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre de la Justice

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Jean Paul Dutrisac, président, Office des professions du Québec

M^e Jean-François Paquet, directeur des affaires juridiques, Office des professions du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 07, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CI-31 (annexe II).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M^{me} Beaudoin (Mirabel) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Dutrisac de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 16 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) dépose le document coté CI-32 (annexe II).

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 7.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 7 suspendue précédemment.

Article 7 (suite) : L'article 7 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 9 à 11.

Articles 9 à 11 : Un débat s'engage.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Les articles 9 et 10 et l'article 11, amendé, sont adoptés.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 13 et 14.

Articles 13 et 14 : Un débat s'engage.

À 17 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, les articles 13 et 14 sont adoptés.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 16 et 17.

Articles 16 et 17 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquet de prendre la parole.

Après débat, les articles 16 et 17 sont adoptés.

Article 18 : Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 18, amendé, est adopté.

Article 19 : Un débat s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Après débat, l'article 19 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

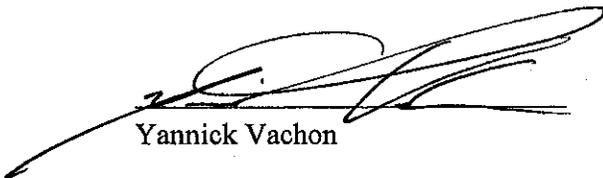
REMARQUES FINALES

M^{me} Beaudoin (Mirabel), M^{me} Doyer (Matapédia) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) font des remarques finales.

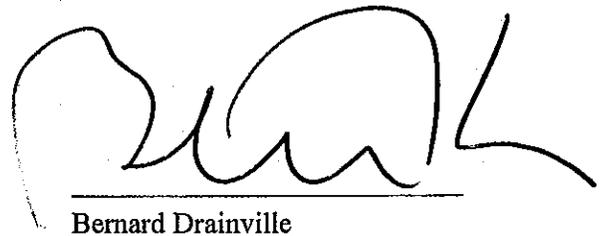
À 18 h 11, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Bernard Drainville

YV/lg

Québec, le 16 juin 2009

ANNEXE I

Amendements adoptés

Projet de loi n° 21

AM 1
Art. 11

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé et des relations humaines

Amendement

Article 11

Insérer, dans le deuxième alinéa de l'article 187.4.2, proposé par l'article 11, et après « le Conseil d'administration », de « de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec ».

Accepté
JSC

Projet de loi n° 21

AM
Art. 18

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines

Amendement

Article 18

Ajouter, à la fin du deuxième alinéa de l'article 18, la phrase suivante : « Le Conseil d'administration doit, avant d'adopter ce règlement, consulter tout ordre dont les membres exercent cette activité. ».

Adopté

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Saint-Germain, Raymonde. [Lettre adressée à M. Bernard Drainville, président de la Commission des institutions, concernant le projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines]. 15 juin 2009. 2 p. Déposé le 16 juin 2009. CI-31
- Weil, Kathleen. [Lettre adressée à M^e Jean Paul Dutrisac, président de l'Office des professions, concernant le projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines]. 16 juin 2009. 3 p. Déposé le 16 juin 2009. CI-32